

### Arrêté sécheresse Préfecture de l'Allier :

Actuellement l'arrêté sécheresse du département de l'Allier place notre commune en crise, c'est le seuil maximum. Compte tenu du nombre important d'informations, nous vous recommandons de consulter l'affichage en mairie, ou bien le site de la mairie, ou encore l'application Intramuros.

### Vigilance incendie :

La situation actuelle impose une vigilance accrue face aux risques d'incendie liés à la sécheresse, merci d'avance pour votre prudence face à cette situation.

### Nouveaux habitants :

Les nouveaux habitants sont priés de se faire inscrire en mairie. Il est indispensable pour une municipalité d'avoir connaissance de sa population. Nous vous invitons à faire la démarche auprès du secrétariat de mairie aux heures d'ouverture.

### Surveillance des chiens :

Nous rappelons aux propriétaires de chiens qu'ils sont responsables de leurs animaux dans les espaces publics. Afin d'éviter tous risques, nous comptons sur votre vigilance pour la sécurité des habitants et des autres animaux (domestiques et élevages).

### Gravier disponible au cimetière :

Si besoin vous pouvez disposer de gravier pour mettre en bordure devant vos tombes. Le stock disponible est situé au fond du cimetière près du columbarium.

### Dates de fermeture de la mairie :

La mairie sera fermée du vendredi 22/08 à 12h au vendredi 05/09 inclus.

En cas d'urgence contacter le 06.88.10.70.08

### Accès au site de la mairie et à Intramuros :



[www.saintmarcelenmarcillat.fr](http://www.saintmarcelenmarcillat.fr)



Application « **Intramuros** » sur mobile

### Pass' Jeunes :

Tous les jeunes de 14 à 20 ans peuvent prétendre à une cagnotte de 25 € à dépenser chez des partenaires de Montluçon Communauté, il suffit de s'inscrire ici → <https://passjeunes.montlucon-communaute.com/> avant le 31/12/2025

**Travaux réalisés** : Tous les investissements lancés en 2024 sont terminés.

**Parking du cimetière** : Il est en service depuis novembre 2024, son utilisation, très appréciée, permet un stationnement facilité et sécurisé. Quelques plantations devraient être réalisées en fin d'année.



**Volets et menuiseries mairie** : Le remplacement de la totalité des volets de la mairie et des fenêtres des sanitaires a été réalisé en début d'année. Tout en gardant le style « bois » ces nouveaux volets apporte une amélioration de l'isolation thermique et une touche colorée qui embellie la façade principale.

**Espace bascule** : Les travaux de reconstruction du local de la bascule municipale sont terminés, l'espace situé en vis en vis a subi une amélioration qui permet une facilité de stationnement du bus mais également un gain de places de stationnement. Les plantations à venir compléteront ces aménagements. Cet espace rénové, avec l'abri bus en plus, a amélioré l'aspect du haut du bourg et a permis la sauvegarde du patrimoine communal.



**Un nouvel abri bus dans le bourg**: L'historique abri bus, endommagé par le temps, a été remplacé récemment par un abri financé par la Région AURA. Son esthétique s'intègre bien dans le bourg et son emplacement permet des arrêts plus sécurisés, le bus n'étant plus en pleine chaussée.



(dans le hall de la mairie)

La Municipalité

7A route du Pont de Rameau - 03420 SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT ☎ 04 70 51 62 53

mairie-st-marcel-marcillat@wanadoo.fr 🌐 www.stmarcelenmarcillat.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat : mercredi de 14h00 à 17h00 et vendredi de 9h00 à 12h00